

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE du 27 JUIN 2014**

Le 27 juin 2014, à 16 heures,

Les actionnaires de la société anonyme Freelance.com se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur la convocation faite par le Conseil d'Administration par avis publié au BALO et par courrier simple aux actionnaires inscrits au nominatif.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance. Il en ressort que les actionnaires présents ou représentés totalisent 1.983.151 actions et 3.956.774 voix.

Monsieur André MARTINIE préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

Monsieur Gilles LABOSSIÈRE et Monsieur Timothy DALY, actionnaires présents à l'assemblée et acceptant ces fonctions, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Thierry EUDE, présent et acceptant, est appelé comme secrétaire.

Madame Brigitte NEHLIG et la société CAD représentée par Monsieur André DAMIENS, Commissaires aux comptes, régulièrement convoquées, sont présentes.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les Actionnaires, présents et représentés, possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote. L'Assemblée est en conséquence déclarée régulièrement constituée pour délibérer valablement.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les statuts de la Société
- l'avis de convocation
- la feuille de présence, les votes par correspondance et les pouvoirs des actionnaires représentés
- la liste des actionnaires
- l'ordre du jour de l'Assemblée
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée
- les rapports du Conseil d'Administration
- les rapports des Commissaires aux comptes
- et les autres documents qui, bien que tenus à la disposition des actionnaires dans les mêmes délais, ont été expédiés à ceux d'entre eux en ayant fait la demande depuis la convocation de l'Assemblée

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Lecture du Rapport de gestion du conseil d'administration sur la marche de la société et du groupe et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, du rapport du Président, des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés et de leur rapport sur le rapport du Président ; Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- 2 - Affectation du résultat de l'exercice;
- 3 - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- 4 - Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- 5 - Renouvellement du mandat d'un Administrateur ;



- 6 - Attribution de jetons de présence au titre de l'exercice 2014 ;
- 7 - Pouvoirs pour les formalités légales.

La société Galaxis indique qu'elle a envoyé une liste de questions écrites auxquelles elle réclame une réponse avant le vote des résolutions de l'ordre du jour. Le Président indique que cette demande n'ayant pas respecté les formes prévues par l'article R. 225-84 alinéa 2 du Code de commerce, il ne sera répondu à celles-ci ni par écrit ni en préalable à l'ordre du jour, mais précise que cela n'empêchera pas le débat entre actionnaires notamment au sujet du contenu des questions évoquées par Galaxis.

Le Président expose la situation générale du Groupe et Thierry EUDE procède aux commentaires des résultats de chaque entité.

La société Galaxis réitère sa demande de réponse écrite à ses questions écrites et le président réitère que celles-ci pourront être évoquées après l'assemblée une fois l'ordre du jour épuisé.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2013, du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne, et après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice et du rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président, approuve les comptes de cet exercice tels que présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice net de 732.789 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

*Cette résolution mise aux voix a recueilli 3.028.424 voix pour, 928.340 voix contre et 10 voix abstention
Elle est donc adoptée*

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice au report à nouveau.

L'Assemblée Générale constate que, compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres ont été reconstitués à hauteur d'un montant supérieur à la moitié du capital social au 31 décembre 2013.

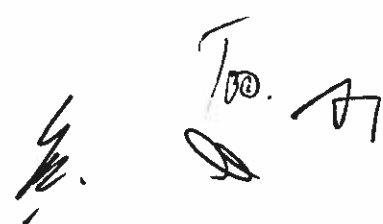
L'assemblée Générale prend acte de ce qu'au cours des 3 derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

Cette résolution mise aux voix a recueilli 3.956.774 voix pour et est donc adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, et après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve ces comptes consolidés tels que présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par une perte nette consolidée, part du groupe, de 216.495 Euros.

*Cette résolution mise aux voix a recueilli 3.028.434 voix pour et 928.340 voix contre
Elle est donc adoptée*



QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce qui ont été conclues ou qui se sont poursuivies durant l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix a recueilli 2.998.864 voix pour et 928.340 voix contre, André Martinie n'ayant pas pris part au vote

Elle est donc adoptée

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2019, le mandat d'Administrateur de M. André MARTINIE.

Cette résolution mise aux voix a recueilli 3.028.434 voix pour, et 928.340 voix contre

Elle est donc adoptée

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme globale de 40.000 Euros au titre de jetons de présence pour l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix a recueilli 2.872.716 voix pour et 1.084.058 voix contre

Elle est donc adoptée

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal, à l'effet d'accomplir les formalités légales partout où besoin sera.

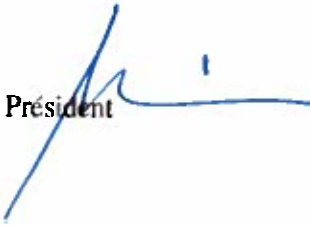
Cette résolution mise aux voix a recueilli 3.028.434 voix pour et 928.340 voix contre

Elle est donc adoptée

La société Galaxis renouvelle sa demande de réponse écrite à ses questions écrites, le président réitère la position du conseil et propose de les évoquer verbalement. La société Galaxis indique que cela ne présente plus d'intérêt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et le présent procès-verbal signé par les membres du bureau.

Le Président



Scrutateur



Le Secrétaire



Scrutateur

